



Envoyé en préfecture le 05/06/2023
Reçu en préfecture le 05/06/2023
Publié le 05/06/2023
ID : 063-200071199-20230530-CCPL_2023_83-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	33 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 22 mai 2023
Date d'affichage : 22 mai 2023

SEANCE DU 30 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois le trente du mois de mai à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Luzillat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD,, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD

Absents :

Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Catherine CUZIN, Roland GENESTIER, Stéphane HOUSSIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Pascale MORIN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-83 : ECONOMIE - VENTE D'UNE PARCELLE DE LA ZA DE LHERAT

Rapporteur : Marc CARRIAS

L'entreprise ETANCHEA située actuellement à Mons a manifesté son intérêt pour la parcelle AD 57 de la ZA Lhérat à Randan, d'une superficie de 1 904 m².

L'entreprise est spécialisée dans les travaux d'étanchéité (terrasses, toits-terrasse, bardages, piscines...)

Une lettre d'intention de la SAS ETANCHEA a été reçue le 9 mai 2023, confirmant le souhait de l'entreprise de s'installer sur la ZA de Lhérat.

Envoyé en préfecture le 05/06/2023

Reçu en préfecture le 05/06/2023

Publié le 05/06/2023

ID : 063-200071199-20230530-CCPL_2023_83-DE

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver la vente de la parcelle AD 57, située sur la ZA Lhérat, à Randan, à la SAS ETANCHEA ou son substitué ;
- de fixer le prix de vente du terrain à 5,75 € HT le m² ;
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette affaire.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le président,



Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 05/06/2023

Le président,

